

**délibération :
D2025-2-7**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Rapport égalité
femmes / hommes**

L' an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 18 Février 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent
Monsieur DELIGNE Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie

Absent(s) : Monsieur DESBORDES Gwénaél, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSALUT Annie, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DELIGNE Thierry, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Une synthèse des indicateurs est présentée issue du bilan social 2023.

Il est ensuite rappelé le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle déclinées dans les 5 axes suivants :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois,
- Favoriser l'articulation entre vie personnelle et professionnelle
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ou agissements sexistes
- Gouverner la politique d'égalité professionnelle.

Les objectifs 2024 ont porté sur :

- Former à la formation de prévention des violences sexuelles et sexistes
- Assurer l'égal accès à la formation

Force est de constater que ce premier objectif n'a pas été acquis, mais un travail va être mis en place afin d'aboutir à sa réalisation.

Concernant l'accès à la formation, celui-ci est largement déployé au sein des services et relayé par l'encadrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport relatif à l'égalité professionnelle 2023 entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de communes Val de Gâtine

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification

Emis le 25/02/2025
Publié le 05/03/2025
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2025

Fait et délibéré, le jour,
mois et an ci-dessus

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

